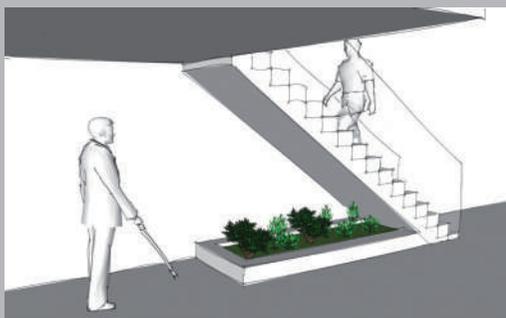


Caractéristiques indispensables :

- Escalier à volée droite
- Largeur de libre passage de min. 120 cm entre les mains-courantes
=> une distance entre murs de 137 cm
- Palier de repos toutes les 15 marches
- Hauteur d'une marche : 16 à 18 cm
- Profondeur de marche : 28 à 32 cm
- En haut et en bas de chaque volée :
éveil à la vigilance à 60 cm sur une profondeur de 60 cm.
- Hauteur sous paillasse : min 220 cm
- Mains-courantes de chaque côté
 - doubles
 - ininterrompues au niveau des paliers
 - à 3,5 cm de la paroi
 - prolongées de 40 cm
- Présence de contremarches
- Profil de marche en Z

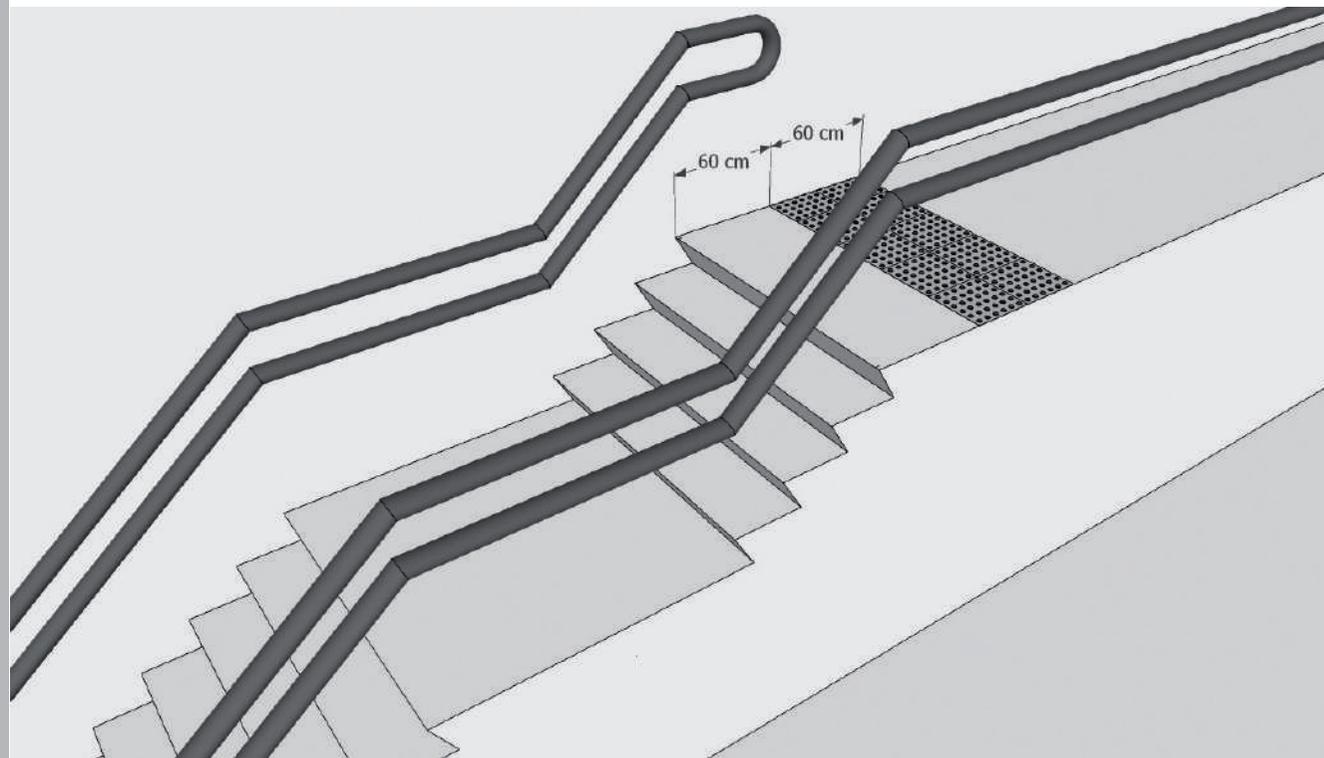


✓ Bac à fleurs permettant de détecter le danger sous escalier à la canne

+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :



Comment réaliser un escalier accessible ?



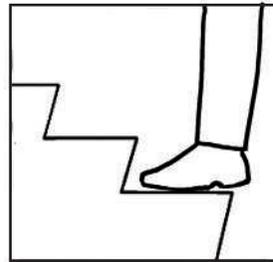
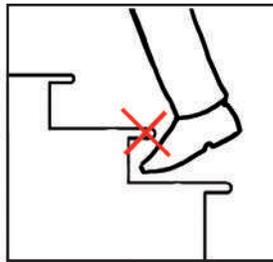
Quelques explications :

- Les escaliers seront à **volée droite**. Les escaliers tournants ou en colimaçon ne sont pas utilisables par les personnes à mobilité réduite.
- **La largeur minimale de 120 cm de libre passage** entre les mains-courantes permet le croisement de deux personnes. Si l'escalier a une largeur supérieure à 240 cm, il faudra dès lors ajouter une main-courante centrale.
- **Toutes les 15 marches, un palier de repos** sera prévu.
- Toutes les marches d'une même volée doivent être **uniformes** tant en hauteur qu'en profondeur afin de ne pas surprendre les utilisateurs.
- Pour tout escalier de 2 marches au minimum, une **bande ou des dalles d'éveil à la vigilance doivent être placées en haut et en bas chaque volée** pour attirer l'attention des personnes aveugles sur la présence d'un danger.
- L'accès à la partie sous escalier qui n'atteindrait pas une **hauteur minimale de 220 cm** sera fermé pour éviter que les personnes aveugles ou malvoyantes ne s'y engagent.



La main-courante est :

- **Double** afin de permettre à toute personne de se tenir (personne de petite taille, enfant, adulte...).
- **De chaque côté** car la personne utilise la main-courante présente dans son sens de circulation et ne peut la lâcher lorsqu'une autre personne la croise.
- **Ininterrompue au niveau des paliers**. En effet, la personne doit pouvoir se tenir à la main-courante tout le long de l'escalier.
- **Fixée à 3,5 cm au minimum de la paroi** éventuelle pour garantir une préhension aisée sans risquer de se blesser au niveau des doigts.
- **Prolongée de 40 cm au minimum** de façon à permettre aux personnes aveugles, malvoyantes, marchant difficilement... de saisir la main-courante avant d'entamer la montée ou la descente. **Du côté du vide, elle sera prolongée jusqu'au sol**.



Les marches auront :

- **Une contremarche**. En effet, les personnes qui ont des difficultés à lever le pied ainsi que les personnes aveugles ont besoin de cette contremarche pour mieux estimer la profondeur de la marche.
- **Un profil de marche en Z** afin que les personnes ne butent pas sur le nez de marche débordant.



✓ Prolongation suffisante des doubles mains-courantes en haut de l'escalier



✗ Absence de contremarche